

## TAXE D'APPRENTISSAGE

C'est un impôt destiné à financer l'apprentissage et les formations technologiques et professionnelles dont le montant est de 0.68 % de la masse salariale brute. Le destinataire de cette taxe est au choix de l'entreprise.

## Comment nous adresser votre taxe?

- \* La loi "Avenir professionnel" modifie la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage
- \*La partie "Barème" est versée directement aux établissements. Elle correspond à 13 % du produit de la taxe.

Répartition	Quota	Barème						
	87 %	13 %						
Objectif	Financer	Financer les						
	l'apprentissage	formations initiales						
		technologiques ou						
		professionnelles (hors						
		apprentissage)						
Bénéficiaire	Les CFA et les UFA	Versé directement aux						
		établissements						
		Pas d'intermédiaire						

×	
Entrenrise :	
•	
Contact :	
Tél/Mobile :	Email :
N° Siret :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Montant de votre versement :	€
Règlement :	
☐ Par chèque à l'ordre du Lycée Bichat	
☐ Par virement bancaire sur le compte	

Identifiant national de compte bancaire - RIB								
Code b	oanque	Code guichet		N° de compte		Clé RIB	Domiciliation	
100	10071 0100		000	00001006028		67	TP BOURG	
IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1010	0000	0010	0602	867	TRPUFRP1	

Bordereau à retourner avant le 31 mai 2022 accompagné de votre chèque ou avis de virement à :

LYCEE XAVIER BICHAT
Service Intendance (全04 74 75 99 66)
Avenue du Lac - BP 51
01130 NANTUA